

COVID-19

LA MAIRIE VOUS INFORME



Suite aux mesures de confinement et de restriction des déplacements annoncées par le Président de la République le lundi 16 mars 2020, Francis Garcia, Maire du Passage d'Agen a déclenché, le mardi 17 mars 2020, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). A cet effet, la Cellule Communale de Crise a été activée pour assurer notamment la continuité des services publics municipaux essentiels à la population.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le PCS est un dispositif opérationnel qui prévoit l'organisation mise en place par le Maire afin de sauvegarder les personnes et les biens face à la survenance d'un risque majeur ou d'une crise sanitaire.

MESURES DE CONFINEMENT

Nous traversons, ensemble, une période difficile durant laquelle votre santé est notre priorité. Le Maire demande à la population d'observer strictement les mesures de confinement et de restriction des déplacements édictées par les autorités sanitaires.

ACCUEIL TELEPHONIQUE

Du fait de ces mesures gouvernementales, les services et les équipements municipaux sont fermés au public et en conséquence, aucun accueil physique n'est plus assuré.

Cependant, un accueil téléphonique est mis en place au 05 53 77 18 77, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

PERSONNES ISOLEES OU VULNERABLES

Le registre communal recense les personnes âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans reconnues inaptes au travail) et les personnes handicapées, isolées ou vulnérables qui en font la demande pour y figurer.

Ce registre est activé pour permettre à la Ville de les contacter et de les informer en cette période de crise sanitaire. **Pour vous y inscrire ou pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à appeler le numéro dédié au 06 64 53 60 30 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.**

CORONAVIRUS-CODIV 19 : UN NUMERO VERT REPOND EN PERMANENCE A VOS QUESTIONS

Un numéro vert a été mis en place par le Gouvernement au **0 800 130 000** (appel gratuit). **Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage** : se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades, utiliser des mouchoirs à usage unique.

COVID-19

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS SUR LE CORONAVIRUS COVID-19

Un site Internet gouvernemental est dédié aux réponses à vos questions sur le coronavirus COVID-19 www.gouvernement.fr/info-coronavirus

LA MAIRIE INFORME LA POPULATION EN CONTINU

Retrouvez toutes les informations liées à la gestion de l'épidémie coronavirus-COVID19 sur différents moyens et supports de communication mis à la disposition de la population par la Ville, à savoir :

- Un accueil téléphonique Mairie au 05 53 77 18 77.
- Un accueil téléphonique dédié aux personnes isolées et vulnérables au 06 64 53 60 30.
- La présente lettre d'information.
- Le site Internet de la Ville www.ville-lepassage.fr : en page d'accueil, suivez l'évolution des mesures prises pour endiguer la propagation du COVID19.
- Les panneaux d'information électroniques.
- Le Compte Twitter de la ville [@passagedagen](https://twitter.com/passagedagen)
- La page Facebook de la ville www.facebook.com/lepassagedagen47
- Le système d'automate d'appel Téléalerte.
- L'application mobile CITYWALL* téléchargeable gratuitement sur votre smartphone, vous permet de disposer des dernières informations et actualités.

** (la société Lumiplan, fournisseur des panneaux d'information électroniques implantés sur la Commune met à disposition de la Ville, gratuitement, cet outil pour toute la durée de cette crise sanitaire).*

PORTAGE DES REPAS

Le Centre Communal d'Action Sociale propose un service de portage de repas à domicile pour les personnes fragiles et isolées. **Nous vous invitons à contacter le CCAS au 05 53 77 18 61 pour vous inscrire.**

RÉSIDENCE AUTONOMIE DE BURGES

Afin de protéger les publics les plus fragiles du Coronavirus-Covid 19, toutes les visites de personnes extérieures à la Résidence autonomie de Burges sont suspendues.

Seuls les personnels soignants, aides à domicile et services de portage de repas sont autorisés à pénétrer dans les locaux de la résidence autonomie, sous réserve de signer le registre d'entrées et de sorties mis à disposition à l'entrée de l'établissement.

GESTION DES DÉCHETS

Le service de ramassage des déchets est maintenu par l'Agglomération d'Agen. Plus d'info sur le site Internet de l'Agglomération d'Agen www.agglo-agen.net/vie-quotidienne/collecte-et-traitement-des-dechets ou sur le numéro vert : **0 800 77 00 47.**

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Téléchargez votre attestation sur le site Internet de la ville ou si vous êtes en difficulté, nous vous invitons à appeler l'accueil de la Mairie au 05 53 77 18 77 aux horaires indiqués ci-dessus.